

Loire mail



Lettre électronique aux ami-e-s des rivières vivantes

Reconstruire le barrage des Plats : un non-sens !

Dans le département de la Loire et à la frontière avec la Haute Loire, le barrage des Plats (18m) construit en 1957 présentait des risques de rupture. Il a été percé en 2006 pour laisser l'eau de la Semène s'écouler sans obstacles. Depuis elle a retrouvé son cours et sa dynamique naturelle. Le Syndicat des Barrages a élaboré un projet de reconstruction pour assurer une alimentation d'eau potable de secours (6 millions d'euros). L'enquête publique est close. La mobilisation associative coordonnée par le Collectif Loire Amont Vivante a permis de faire connaître et crédibiliser les solutions alternatives d'interconnexion des réseaux d'eau potable.

Nos arguments ainsi que notre proposition d'une 3^{ème} voie, immédiate et peu cher, sont à consulter sur sosloirevivante.org > *Barrage des Plats*.

Signez la pétition : loireamontvivante.fr



© SOS Loire Vivante

Eau : gérer l'offre ou la demande ?



Le véritable « tsunami » de nouveaux projets de grands barrages dans le monde, tel que présenté au Forum Mondial de l'Eau à Marseille, atteste que la folle course à toujours plus d'eau continue sans prendre en compte les changements climatiques et la raréfaction annoncée de ce bien commun limité.

Pourtant, à moyen terme, la seule réponse possible est d'investir massivement et rapidement dans les économies d'eau, et donc développer une autre agriculture, comme cela a été clairement démontré lors du premier Forum Alternatif Mondial de l'Eau à Marseille, qui a connu une belle affluence.

- 30 %

Sur le bassin de la Loire, des études annoncent jusqu'à -30% d'eau dans les prochaines décennies. Il va donc falloir se mettre sérieusement aux économies ! Ainsi, est ce que la voie du financement public quasi exclusivement à la seule gestion de l'offre, comme par exemple l'affectation de 40 millions d'euros aux retenues collinaires pour l'agriculture par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, est la bonne ?

C'est la plus grande et c'est dans l'Estuaire . . .

Après de longues discussions et malgré un recours*, une majorité des associations a accepté sous certaines conditions l'installation d'un prototype d'éolien offshore à terre sur le site du Carnet, dans l'Estuaire de la Loire, pour une durée de cinq ans, démantèlement compris. Cette éolienne, la plus haute du monde (175 m), a été inaugurée le 20 mars. Les tests sur terre permettront d'accéder plus facilement à la machine pour valider ce premier modèle et pour former les techniciens, en vue de l'installation prévue de 600 éoliennes au large des côtes françaises.

L'une de nos conditions est d'avoir une vision globale sur l'avenir de ce site de 300 hectares, promesse qu'avait faite le port de Nantes Saint Nazaire dès 2009 après la victoire des associations contre un projet d'extension portuaire de Donges Est. Ce site du Carnet est d'autant plus symbolique qu'un projet de centrale nucléaire a été évité grâce à une mobilisation massive dans les années 90. Nous attendons donc toujours ce plan global, qui devrait prévoir que 200 ha soient dédiés à des mesures de restauration environnementales et 100 ha soient aménagés en parc éco-technologique. Trois ans après la promesse, le plan semble enfin être en cours d'élaboration... C'est long ! Nous exigeons des avancées rapides. C'est pourquoi, nous nous opposons juridiquement à tout nouveau projet, comme celui du port à sec, stationnement de 500 bateaux à terre, dont le jugement est attendu prochainement.

*Plus de détails : www.sosloirevivante.org

www.meretmarine.com

© SOS Loire Vivante

Une réserve Biosphère UNESCO pour la Haute-Loire ?

Fin 2012, SOS Loire Vivante organise un grand colloque à destination des décideurs de Haute Loire, d'Auvergne et d'Ardèche, pour examiner les opportunités de développement durable par une labellisation « Man and Biosphere » UNESCO pour les têtes de bassin de la Loire et de l'Allier.

Rappelons que depuis 2006, SOS Loire Vivante, avec le soutien du WWF France, défend cette vision et se félicite du soutien financier du Conseil Général, de la Région Auvergne, du Plan Loire Grandeur Nature, de l'EP Loire et de l'Agence de l'Eau.

Pollution de la Loire : Total condamné

Le tribunal correctionnel de St Nazaire a jugé le groupe TOTAL coupable de pollution de l'estuaire de la Loire en 2008 et l'a condamné à verser 300 000 € d'amende ainsi que 500 000 € de dommages et intérêts pour préjudice moral ou matériel à 21 parties civiles (collectivités et associations dont Bretagne Vivante, FNE Pays de la Loire et LPO44 et SOS Loire Vivante).

Malgré tout, ce jugement marque un recul inquiétant par rapport à celui de l'Erika puisque toutes les parties ont été déboutées du préjudice écologique.

Haute Loire : chacun sa digue

Le Préfet de Haute Loire a mis en demeure le maire de Bas-en-Basset d'enlever avant le 31 décembre 2011, les 8000 m³ de terre apportée sans autorisation en 2011 pour consolider, réhausser et finaliser une digue de 1,2 km le long de la Loire. Tout cela pour protéger le camping de la Garenne, site accueillant jusqu'à 2000 personnes que l'on a laissé se transformer au fil du temps en quasi-résidences secondaires. Le Maire a fait un recours pour faire annuler l'arrêté au motif qu'il s'agit d'une simple berge et que les travaux ne nécessitaient pas d'autorisation.

Une telle situation serait la porte ouverte à d'autres digues illégales. Chacun pourrait alors construire sa digue et la faire régulariser ensuite. Oublié les leçons du passé...



Soucieux de la réduction de la vulnérabilité des hommes et des biens, SOS Loire Vivante et les associations locales demandent que la loi soit respectée et souhaite qu'une étude de danger ainsi qu'une étude hydraulique complète depuis l'amont de la commune, dans sa traversée et jusqu'en aval soient menées. L'objectif est de rechercher des solutions globales intégrant la protection des écosystèmes des étangs et de leur fonction d'expansion des crues tout

en trouvant un équilibre entre la protection de l'homme et des biens et le bon fonctionnement écologique de la rivière.

Prenons exemple sur les aménagements pilotes pour protéger Brives Charensac (43) dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature.

www.sosloirevivante.org > *Digue illégale*

Assises et Forums associatifs pour une Loire vivante 2011-2012

Déjà plus de 70 associations et 11 fédérations
La consultation continue, participez !

www.sosloirevivante.org > Assises

M. Wauquiez et les soutien-gorges

SOS Loire Vivante refusait de payer une amende de 2400 €, ramenée à 800 € par le Préfet, pour avoir apposé 3 affiches en sauvage sur un rond point à la périphérie de la ville (lors de la fête des 20 ans). Malgré les promesses écrites du Maire du Puy-en-Velay, Laurent Wauquiez, ses services ne nous ont pas contacté et ont fait saisir par un huissier le montant directement sur notre compte en banque.

« Wauquiez, pense à nous aussi ! Nous ne fabriquons pas de soutien-gorges, mais nous soutenons les gorges... »

Rivières d'Images et Fleuves de Mots 2012



Exposition du 7 au 21 juin au Château de la Turmelière à Liré (près d'Ancenis).

Visitez le nouveau site : rifm.fr

BIG JUMP **8** juillet 2012
DANS L'EAU - POUR L'EAU
Participez, organisez, agissez pour demander une bonne qualité de l'eau !
Infos : www.bigjump.org

Voyage au coeur de la Vienne : 28 juillet - 5 août



Semaine militante

Du plateau de Millevache au château de Montsoreau, accompagnez-nous en vélo, en canoë, à pied, à la nage...

Information et inscriptions :

www.sosloirevivante.org



Pour plus de renseignements :

www.rivieres-sauvages.fr

Gilbert Bros, Président de la Chambre d'Agriculture, provoque un tollé

Il se lâche dans un éditorial intitulé "Les Malfaisants" paru dans Haute Loire Paysanne du 24 février montrant un visage de l'agriculture hors des réalités : insultes, calomnies, propos diffamatoires, provocations, manichéisme, contrevérités, ... tout y est ! Lisez la riposte des 15 autres associations altiligériennes

qui demandent que le Bureau de la Chambre d'Agriculture de Haute Loire précise ce qui se rapporte au positionnement officiel afin d'en tirer toutes les conclusions qui s'imposent dans cette affaire qui a pris une ampleur nationale

www.sosloirevivante.org > News

L'après Poutès se précise

Le comité de pilotage régional chargé du suivi de la mise en place du seuil amovible de 4 mètres s'est rassemblé début mars en Préfecture de Haute Loire. Les études techniques par EDF, les consultations diverses et l'enquête publique dureront au minimum 2 ans, les travaux sont prévus pour 2015 et 2016. Sans attendre l'arasement et à la demande de SOS Loire Vivante et d'autres ONG, des mesures immédiates pour faciliter le franchissement des poissons migrateurs à la montaison et à la dévalaison doivent être prises rapidement.

L'Etat et EDF finalisent une convention dont les deux points les plus importants sont l'arrêt des éclusés et le

doublage du débit réservé (de 2 à 4m³/s). Il s'agit de créer au plus vite les conditions qui se rapprocheront le plus de celles recherchées par l'alternative.

Espérons que ces mesures permettront aux "descendants" des 118 saumons qui ont emprunté l'ascenseur en 2011 d'entamer leur dévalaison dans les meilleures conditions. C'est la 4ème meilleure année depuis 25 ans.

www.sosloirevivante.org > Poutès



© EDF

Poutès aujourd'hui et demain

Colempce (43) sort de l'eau

La commune de Chadron et la communauté de communes du Mézenc et de la Loire Sauvage ont inauguré le début des travaux qui se veulent exemplaires en préservant la qualité architecturale du village, symbole de la lutte pour une Loire vivante. Le Maire, Michel Mouillaud, a présenté le projet. S'élevant à 3 millions d'euros, il comprend la restauration de plusieurs maisons en rive droite de la Gazeille qui seront principalement destinés à accueillir des scolaires. Fin des travaux pour septembre 2013. Rive gauche, SOS Loire Vivante, en partenariat avec la Mairie de Chadron, restaurera le Moulin Liotard pour le transformer en maison d'information et d'accueil, véritable vitrine du combat de Serre de la Fare et de la future biosphère UNESCO.

Rivière Sélune, vers une renaissance

La rivière Sélune (Manche), qui se jette dans la baie du Mont St Michel, sera bientôt débarrassée de deux barrages vétustes de Vézins (36m) et de La Roche-qui-boit (15m), qui entravent la libre circulation des poissons migrateurs et des sédiments. Cette décision vient d'être reconfirmée par la Ministre de l'Ecologie ouvrant sur un chantier de restauration d'une ampleur inégalée en Europe pour le rétablissement de la continuité écologique sur tout le linéaire d'un cours d'eau. C'est une belle victoire car elle s'accompagne d'un programme ambitieux de développement durable alliant préservation de la nature et tourisme.

Téléchargez la plaquette des Amis de la Sélune

Directeur de publication :

Roberto Epple, Président de SOS Loire Vivante

Comité de rédaction : Simon Burnier, Roberto Epple, Estelle Lemoine-Maulny, Grégory Jovignot

Création graphique : Lucie Galland

Contact : SOS Loire Vivante - ERN France

8 rue Crozatier, 43000 Le Puy-en-Velay,

France +33 (0) 4.71.05.57.88

sosloirevivante@rivernet.org

www.sosloirevivante.org

